



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de MONTGUYON – SEANCE DU 16 DECEMBRE 2025 - N° 2025/84

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 4^{ème} extraordinaire à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 10 décembre 2025

Date affichage : 17 décembre 2025

Nbre de Conseillers : 19 En exercice : 19 Présents : 12 Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Lionel NORMANDIN, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Marc LIONARD, Didier MOUCHEBOEUF, Christophe METREAU, Raymond NUVET, Simone ARAMET et Claude NEREAU

Excusés : Annie CHARRASSIER, Marie BERNARD, Sophie BRODUT, Carine MOULY, Claire LEGER et Gaëtan BUREAU

Absente : Nathalie CHATEFAU

Secrétaire de séance : Claude NEREAU

OBJET : Groupe scolaire – amélioration de l'accès à l'école primaire

Validation des travaux et autorisation de signature de la convention de la mission de maîtrise d'œuvre du Syndicat Départemental de la Voirie des Collectivités de la Charente-Maritime

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune qu'il convient de procéder à l'amélioration de l'accès intérieur entre l'école primaire et l'école maternelle. Les travaux consistent à prendre en compte les aménagements suivants :

- L'amélioration de l'accès
- La création de paliers
- La végétalisation et la désimperméabilisation du site

Monsieur le Maire présente la convention de maîtrise d'œuvre dont le montant s'établit de la manière suivante :

- Rémunération de la mission : 1 800,00€ HT soit 2 160,00€ TTC
 - Réalisation d'un relevé topographique : 700,00€ HT soit 840,00€ TTC
- MONTANT TOTAL HT 2 500,00€ soit TTC 3 000,00€

Monsieur le Maire demande aux membres présents de valider le projet d'amélioration de l'accès à l'école primaire et la convention d'un montant total HT de 2 500,00€ soit TTC 3 000,00€.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents :

- **DE VALIDER** le projet d'amélioration de l'accès à l'école primaire,
- **DE VALIDER** la convention de la mission de maîtrise d'œuvre du Syndicat Départemental de la Voirie des Collectivités de la Charente-Maritime d'un montant HT de 2 500,00€ soit TTC 3 000,00€,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier dont la convention objet de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF



Le Secrétaire de séance,